



Communiqué de presse

Date

31 mars 2010

Augmentation du nombre des indemnités de chômage dans les cantons du Jura et de Genève

Le Conseil fédéral a décidé le 31 mars 2010, d'augmenter du 1er mai au 31 octobre 2010 de 400 à 520 jours le nombre maximum d'indemnités de chômage dans les cantons du Jura et de Genève. Ceci en raison du fort taux de chômage enregistré dans ces cantons.

L'augmentation concerne les chômeurs de plus de 30 ans compte tenu du risque de chômage de longue durée auquel ils sont exposés. L'annexe de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) est adaptée en conséquence.

Pour le canton du Jura il s'agit d'une reconduction de l'augmentation initiale de six mois qui prendra fin le 30 avril prochain. Pour le canton de Genève, il s'agit de la première augmentation du nombre d'indemnités de chômage depuis le 31 mars 2007.

Selon la loi sur l'assurance-chômage obligatoire (LACI), le Conseil fédéral peut augmenter de 120 le nombre maximum d'indemnités journalières pendant six mois au plus lorsque le taux de chômage d'un canton ou d'une partie importante de celui-ci dépasse le taux de chômage national et a atteint 5% au moins en moyenne pendant la période de référence. Les cantons concernés participent aux coûts à raison de 20%.

La modification de l'annexe de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) entrera en vigueur le 1er mai 2010.

Renseignements:

Valentin Lager, SECO, Direction du travail, tél. + 41 31 324 84 56

Antje Baertschi, SECO, Cheffe suppléante de la communication, tél. + 41 31 323 52 75